

**Interreg**  
France - Suisse



Un territoire transfrontalier,  
des projets partagés

[www.interreg-francesuisse.org](http://www.interreg-francesuisse.org)

## **Programme de coopération territoriale européenne Interreg V France-Suisse 2014-2020**

Comité de suivi (configuration pilotage)

23 novembre 2017 à Lons-le-Saunier

Compte-rendu de séance



Le Comité de suivi s'est réuni en configuration pilotage le 23 novembre 2017 après-midi à Lons-Le-Saunier sous la coprésidence, d'une part de l'Autorité de gestion, la Région Bourgogne-Franche-Comté, représentée par **Liliane LUCCHESI**, Conseillère régionale déléguée aux relations franco-suisse, et d'autre part de la Coordination régionale Interreg (CRI) suisse représentée par **Mireille GASSER**.

Participaient à cette réunion, en qualité d'élus ou de représentants officiels :

- GAILLY Iva, Commission européenne - DG REGIO
- TOWNLEY-BAZAILLE Laure, Vice-présidente du Conseil départemental de Haute-Savoie

En qualité de membres de droit :

- BELLUCCI Christophe, Conseil départemental du Doubs
- BERDAT Stéphane, République et Canton du Jura
- BOLZANI Enrico, République et Canton de Genève
- BONADEI Lucas, Canton de Berne
- BRUNET Thierry, SGAR Bourgogne-Franche-Comté
- DISSARD Emilie, Conseil départemental de Haute-Savoie
- FUNAZZI Christine, Conseil départemental de l'Ain
- GUILLABERT Anne, SGAR Auvergne-Rhône-Alpes
- LOPEZ Alexa, Conseil départemental du Jura
- MONNIOT Nathalie, Conseil départemental du Territoire de Belfort
- PITTELOUD Brigitte, République et Canton du Valais
- VALLET Céline, Région Auvergne-Rhône-Alpes
- ZUFFEREY Norbert, Canton de Vaud

Au titre de l'autorité de gestion :

- CHAPPAZ Amélie, Région Bourgogne-Franche-Comté
- CHARLES Pierre-Olivier, Région Bourgogne-Franche-Comté
- HILAND Hervé, Région Bourgogne-Franche-Comté
- MAGONI Nadia, Région Bourgogne-Franche-Comté
- PENNEC Johanne, Région Bourgogne-Franche-Comté
- PLESIAT Mathieu, Région Bourgogne-Franche-Comté
- THOZET Cécile, Région Bourgogne-Franche-Comté
- VERLEYE Maryline, Région Bourgogne-Franche-Comté
- VUILLEMIN-MOREL Stéphanie, Région Bourgogne-Franche-Comté

Au titre du Secrétariat conjoint France-Suisse :

- CHARPIOT Kadra, Région Bourgogne-Franche-Comté
- COUSSOT Laure, Coordination Régionale Interreg suisse
- DINETTE Maryline, Région Bourgogne-Franche-Comté
- DUFFET Clémence, Région Bourgogne-Franche-Comté
- GOUGET Aurélie, Région Bourgogne-Franche-Comté
- MEDJALDI-MICHEAU Danièle, Région Bourgogne-Franche-Comté
- POUPART Sara, Région Bourgogne-Franche-Comté

En qualité de membres associés :

- BEVALOT Françoise, CESER Bourgogne-Franche-Comté
- CHAUVIN Jean-Michel, CCI Bourgogne-Franche-Comté
- GILLOT Frédéric, CESER Bourgogne-Franche-Comté
- LOIRE Bruno, Région Bourgogne-Franche-Comté
- VIVOT Valérie, Chambre régionale d'agriculture Bourgogne-Franche-Comté

Excusés :

- AYACHE Patrick, Vice-président du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
- BETTU Brigitte, Conseil départemental de l'Ain
- BLANC Etienne, Vice-président du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes
- BRASEY-DUTHE Karine, République et Canton de Neuchâtel
- BROULIS Pascal, Conseiller d'Etat du Canton de Vaud
- CURTY Olivier, Conseiller d'Etat du Canton de Fribourg
- DARBELLAY Christophe, Conseiller d'Etat, Canton du Valais
- ERAY David, Conseiller d'Etat de la République et Canton du Jura
- GROSJEAN Ismaël, République et Canton du Valais
- GRUBER Véronique, Canton de Fribourg
- HALLIEZ Corinne, Région Bourgogne-Franche-Comté
- HÉZARD Karelle, Département de Haute-Savoie
- JANNIN Laurence, Conseil départemental du Doubs
- KARAKASH Jean-Nathanaël, Conseiller d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel
- LONGCHAMP François, Conseiller d'Etat de la République et Canton de Genève
- OLEKSY Anne-Marie, Région Bourgogne-Franche-Comté
- PAOLI Gérard, Vice-président du Conseil départemental de l'Ain
- RIOTTE Christine, Vice-présidente du Conseil départemental du Jura
- RITZ Olivier, Région Bourgogne-Franche-Comté
- ROUSSE Frédéric, Conseil départemental du Territoire de Belfort
- SCHNEGG Pierre Alain, Conseiller d'Etat du Canton de Berne
- SIMON Pierre, Vice-président du Conseil départemental du Doubs

## Ordre du jour

1. Validation du procès-verbal du Comité de suivi du 8 juin 2017
2. Présentation de l'état d'avancement de la programmation et du niveau de consommation par axe
3. Présentation des indicateurs de réalisation du programme
4. Information sur la mise en œuvre du plan d'évaluation
5. Information sur les activités de communication : site internet et fiches projets
6. Communication de la Commission européenne « Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne »

## 1. Validation du PV du Comité de suivi du 8 juin 2017

Mme Lucchesi propose de valider le PV du dernier Comité de suivi.

Rappel de l'ordre du jour du Comité de suivi (configuration pilotage) du 8 juin 2017 à Lausanne :

- Validation des PV du Comité de suivi du 3 novembre 2016 et de la Consultation écrite du 23 mars 2017
- Présentation de l'état d'avancement de la programmation et du niveau de consommation par axe
- Présentation des conclusions et des recommandations du rapport final de l'évaluation de l'axe 1
- Présentation du Rapport annuel de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc Jurassien (OSTAJ)
- Présentation de la Stratégie de l'Union européenne pour la Région alpine (SUERA)
- Validation du Rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) 2016
- Information sur la finalisation de la clôture Interreg IV
- Validation du plan de communication
- Présentation du calendrier des prochains Comités de suivi

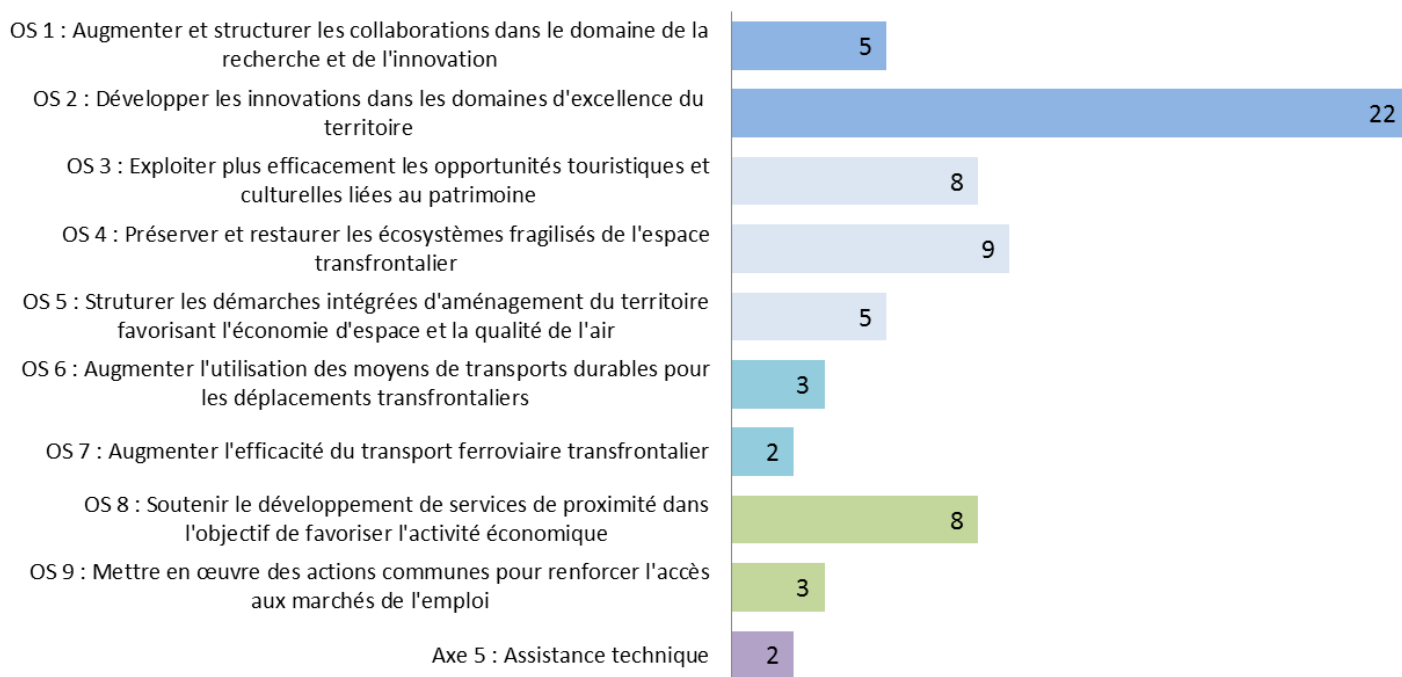
10 projets ont été programmés par le Comité de suivi (configuration programmation) du 8 juin 2017. Les décisions et les débats sur l'opportunité et l'éligibilité des actions n'ont pas soulevé à cette occasion de nouveaux points de jurisprudence.

Le Comité de suivi valide le procès-verbal du Comité de suivi (configurations pilotage et programmation) du 8 juin 2017.

## 2. Présentation de l'état d'avancement de la programmation et du niveau de consommation par axe

Mme Lucchesi propose de rendre compte de l'état d'avancement d'Interreg V France-Suisse suite notamment aux nouveaux projets programmés la matinée.

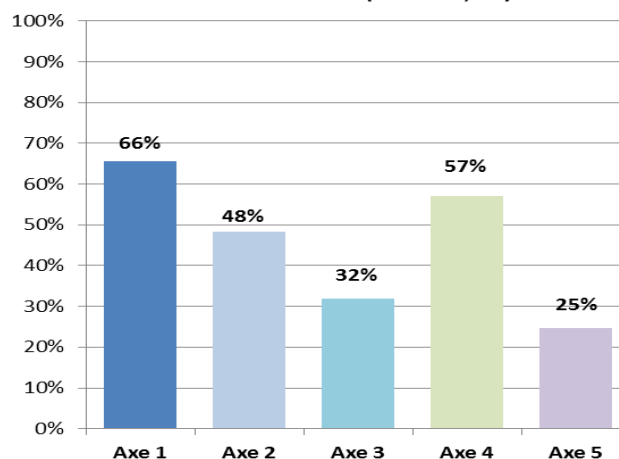
Nombre de projets programmés par OS au 23 novembre 2017 (total : 67)



Mathieu Plésiat et Laure Coussot présentent l'état d'avancement du programme. Au total, **67 projets** ont été programmés en tenant compte des 9 projets sélectionnés dans la matinée, avec des dynamiques différentes par axe (voir graphiques 1 et 2). A l'issue du Comité de suivi, le FEDER atteint un taux de programmation de **45%** pour un montant de **29,6 millions d'euros**. En Suisse, le taux de programmation des financements suisses atteint 35%.

S'agissant du niveau des dépenses certifiées et payées en FEDER, celles-ci s'élèvent à ce jour à près de **1,4 million d'euros** (tableau 1). En Suisse, près de 2,5 MCHF de financements (1,5 MCHF de subventions fédérales et 1 MCHF de subventions cantonales) ont été versés, sous forme d'acomptes, à plus d'une vingtaine de projets.

Taux de programmation du FEDER par axe au 23 novembre 2017 (total: 45,0%)



**Tableau 1 : Etat d'avancement de la programmation du FEDER et FEDER payé au 23 novembre 2017 (en euros)**

<b>Axes et OS</b>	<b>Maquette initiale</b>	<b>Nombre de projets programmés</b>	<b>FEDER programmé</b>	<b>FEDER programmé / FEDER maqueté</b>	<b>Dépenses certifiées AG</b>	<b>FEDER payé</b>
<b>Axe 1 : Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants</b>	13 000 000,00	27	8 525 151,81	65,6%	738 775,77	404 258,98
<b>Axe 2 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel</b>	17 000 000,00	22	8 229 364,80	48,4%	913 730,62	578 496,25
<b>Axe 3 : Encourager le transport durable</b>	24 946 570,00	5	7 955 334,97	31,9%	529 000,71	272 764,79
<b>Axe 4 : Favoriser l'emploi et accompagner la mobilité de la main-d'œuvre</b>	6 990 505,00	11	3 987 316,73	57,0%	53 049,45	22 953,68
<b>Axe 5 : Assistance technique</b>	3 953 430,00	2	971 751,51	24,6%	110 602,44	94 012,09
<b>TOTAL</b>	<b>65 890 505,00</b>	<b>67</b>	<b>29 668 919,82</b>	<b>45,03%</b>	<b>2 345 158,99</b>	<b>1 372 485,79</b>



**Tableau 2 : Etat d'avancement de la programmation des financements suisses (cantonaux et fédéraux)**

	Maquette prévisionnelle			Programmation					
	Contribution fédérale	Contribution cantonale	Total	Contribution fédérale	Taux de prog.	Contribution cantonale	Taux de prog.	TOTAL	Taux de prog.
AXE 1. Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants	5'800'000	4'860'000	10'660'000	3'714'826	64%	3'395'623	70%	7'110'449	67%
AXE 2. Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel	3'000'000	12'000'000	15'000'000	2'000'648	67%	2'567'857	21%	4'568'505	30%
AXE 3. Encourager le transport durable	2'000'000	14'000'000	16'000'000	1'175'232	59%	1'678'046	12%	2'853'278	18%
AXE 4. Favoriser l'emploi et la mobilité de la main-d'œuvre	3'000'000	3'300'000	6'300'000	980'502	33%	407'091	12%	1'387'593	22%
AXE 5 Management régional	1'200'000	840'000	2'040'000	357'302	30%	280'000	33%	637'302	31%
<b>TOTAL</b>	<b>15'000'000</b>	<b>35'000'000</b>	<b>50'000'000</b>	<b>8'228'510</b>	<b>55%</b>	<b>8'328'617</b>	<b>24%</b>	<b>16'557'127</b>	<b>33%</b>

Le Comité de suivi prend acte de l'avancement financier du programme Interreg en France et en Suisse.

### 3. Présentation des indicateurs de réalisation du programme

Mme Lucchesi souhaite souligner l'importance des indicateurs dans la façon de suivre le programme et en rendre compte, au-delà des obligations réglementaires.

Mathieu Plésiat rappelle qu'à l'occasion du dernier Comité de suivi, le 8 juin 2017 à Lausanne, la Commission européenne a demandé à l'Autorité de gestion d'intégrer dans sa présentation en comité un état de suivi des indicateurs.

En réponse à cette demande, un point sur les indicateurs est dorénavant intégré en complément du suivi des informations de programmation.

Mathieu Plésiat rappelle que, comme l'ensemble des programmes européens de la période 2014-2020, le programme Interreg France-Suisse est orienté vers la recherche de résultats dans les domaines stratégiques identifiés au niveau européen et déclinés à l'échelle du territoire de coopération. C'est précisément pour vérifier l'atteinte de ces objectifs, que des indicateurs ont été mis en place :

- les indicateurs de réalisation, qui suivent l'avancement des projets cofinancés
- et les indicateurs de résultat, qui traduisent *in fine* le changement observé dans le territoire en partie par l'intervention du programme.

Pour chaque indicateur des objectifs quantifiés (cibles) ont été fixés en début de programmation. Le suivi précis et régulier des indicateurs est donc requis afin de savoir si l'avancement du programme permet d'atteindre les objectifs fixés.

L'année 2018 sera une année importante pour l'Autorité de gestion puisqu'il s'agira de présenter à la Commission européenne le « cadre de performance », c'est-à-dire l'état d'avancement des indicateurs et des financements au regard des cibles « intermédiaires » fixées en début de programmation.

Toutefois, et au-delà des dispositifs de contrôle qui lient l'Autorité de gestion et la Commission européenne, les indicateurs, en tant qu'outils de mesure de la performance, recèlent un potentiel de communication qu'il importe d'exploiter auprès du grand public. En effet, face aux difficultés de vulgarisation et de valorisation publique des programmes européens, les indicateurs peuvent contribuer à démontrer concrètement l'impact d'un programme sur un territoire (ex. nombre d'emplois créés, nombre d'entreprises participantes, etc.). Afin de présenter au partenariat un aperçu des réalités concrètes que recèlent les indicateurs, une présentation des projets qui alimentent ces indicateurs est proposée par Stéphanie Vuillemin-Morel.

**Tableau 3 : Cadre de performance des indicateurs de réalisation du Programme Interreg France-Suisse**

<b>Axe</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Cible 2018</b>	<b>Cible 2023</b>	<b>Valeur réalisée</b>	<b>Valeur prévisionnelle</b>
<b>1</b>	<b>CO41</b> nbre d'entreprises participants à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux		14	<b>5</b>	32
	<b>REA 1</b> nbre de produits soutenus	<b>6</b>	29		<b>18</b>
<b>2</b>	<b>REA 2</b> Nbre de nouveaux produits touristiques, culturels et naturels développés	<b>5</b>	27	<b>7</b>	<b>11</b>
	<b>REA 3</b> Nbre de mesures de gestions initiées ou réalisées	<b>6</b>	30	<b>1</b>	<b>3</b>
	<b>REA 4</b> nbre de plans d'actions initiant des mesures		19		8
<b>3</b>	<b>CO43</b> Nbre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	<b>350</b>	2000		<b>390</b>
	<b>REA 5</b> nbre services ou aménagements créés ou améliorés en faveur de la mobilité durable	<b>3</b>	18		<b>1</b>
	<b>REA 6</b> Longueur totale de lignes ferroviaires modernisées ou remises en service		20		<b>22</b>
<b>4</b>	<b>CO8</b> augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien		10		<b>1</b>
	<b>REA 7</b> Nbre de services aux personnes nx ou améliorés	<b>2</b>	10		<b>8</b>
	<b>REA 8</b> Nbre de services aux entreprises nx ou améliorés	<b>1</b>	6		<b>10</b>

Iva Gailly souligne l'effort pédagogique voulu par l'Autorité de gestion et indique que les indicateurs actuels ne reflètent pas toujours suffisamment la réalité de la coopération ou l'impact des projets. Aussi, la Commission invite l'Autorité de gestion à transmettre dès à présent des propositions d'indicateurs pour le prochain programme. Les indicateurs font partie des réflexions sur la future programmation (post-2020).

Le Comité de suivi prend acte de l'état d'avancement des indicateurs de réalisation du programme.

#### **4. Information sur la mise en œuvre du plan d'évaluation**

Mme Lucchesi passe la parole à M. Pierre-Olivier Charles qui présente les suites opérationnelles données à l'évaluation de l'axe 1 et la poursuite du plan d'évaluation en 2018.

##### **4.1. Suites opérationnelles données à l'évaluation de l'axe 1**

Pour rappel, le Comité de suivi a pris acte en juin dernier à Lausanne, des conclusions de la mission d'évaluation de l'axe 1, a validé les pistes d'actions et a donné mandat à la Cellule d'appui pour les mettre en œuvre.

Les suites opérationnelles données par l'Autorité de gestion à l'évaluation de l'axe 1 sont les suivantes :

**Sur la piste d'action de très court terme n°1 « renforcer l'expertise dans l'instruction des projets »**, les instructeurs prennent l'initiative de la forme de cette exploration en veillant au principe d'indépendance des personnes à consulter et éventuellement à leur diversité. La formulation « renforcer l'expertise » peut en effet donner l'impression que l'instruction métier actuelle par les services opérationnels n'est pas de bonne qualité ; l'attention est donc attirée sur les modalités du renforcement de l'expertise qui ne doit pas avoir pour effet de dévaloriser le 1<sup>er</sup> avis desdits services métiers qu'il s'agit de veiller à ne pas consulter une 2<sup>nd</sup>e fois. La vigilance porte aussi sur les objectifs explicitement poursuivis qui sont d'étendre les avis sur des projets de R&D complexes.

Ce point de vigilance doit donc guider les instructeurs qui sont légitimés à explorer davantage en cas de non-réponse ou de réponse qu'ils jugeraient insuffisante d'une direction opérationnelle consultée. Les départements et les cantons pourront être davantage sollicités pour renforcer l'expertise sur leur territoire.

**Sur piste d'action de très court terme n°2 « recenser le potentiel des projets »**, un tableau de vivier partagé est mis en place et rendu accessible sur la plateforme numérique « Oodrive » de la région BFC avec :

- une version pdf de l'ensemble du vivier de projets en phase de « fiche pré-projet »,
- une version simplifiée pour les projets à vue non encore déposés.

**Sur la piste d'action de très court terme n°3 « renforcer les exigences sur la vulgarisation des projets »**, les consignes pour les porteurs d'être encore plus clairs dans la présentation de leurs projets sont renforcées, en particulier sur le contexte, les objectifs, les actions, etc. Les porteurs de projet seront accompagnés en ce sens. Le non-respect de cette consigne peut constituer un motif de rejet au stade de la fiche pré-projet.

**La piste d'action n°4 « préciser les critères d'analyse »** se traduit par une vigilance accrue sur les critères d'analyse : retombées sur les territoires, dimension transfrontalière, perspectives économiques.

**Sur la piste d'action n°5 « Inclure une notation des critères et des projets »**, l'opportunité d'un tel dispositif est posée alors même que les différents documents du programme Interreg précisent déjà de façon détaillée et mesurable les conditions et modalités d'éligibilité et de réalisation.

**Enfin concernant la piste d'action de plus long terme n° 6 « appels à projets »**, l'opportunité d'un tel dispositif est également posée, avec en particulier la difficulté d'identifier un sujet partagé et pertinent et le temps que peut prendre cette identification d'une part et l'instruction et le suivi d'un appel à projets d'autre part. Néanmoins un « chantier » est ouvert consistant à recueillir les éventuelles propositions de sujets pour appels à projets.

#### **4.2. Poursuite du plan d'évaluation**

Dans un contexte d'obligation d'accompagner la réalisation du programme Interreg par des travaux évaluatifs, comme le rappelle et le détaille le plan d'évaluation, l'Autorité de gestion propose d'adapter celui-ci et particulièrement le plan de travail pour 2018. Il s'agirait de conduire l'an prochain une évaluation :

- De mise en œuvre aidant à la compréhension des interventions, et assortie de recommandations ;
- Sur les 4 axes. Sur l'axe 1, le prestataire se bornera à prendre connaissance de l'étude réalisée et d'y apporter une lecture critique voire des compléments. Avec la possibilité d'apporter un éclairage critique sur les indicateurs tels qu'ils ont été adoptés dans le programme, au regard de la réalisation de celui-ci.

Le Comité de suivi :

- Valide les suites opérationnelles données à l'évaluation de l'axe 1
- Valide la poursuite du travail évaluatif en 2018 par une évaluation de mise en œuvre des 4 axes et dont les conclusions au moins intermédiaires seront à présenter au prochain comité de suivi.

## **5. Information sur les activités de communication : site internet et fiches projets**

Mme Lucchesi indique qu'au sein de la région de la Bourgogne-Franche-Comté fusionnée et réorganisée, les effectifs stabilisés depuis le début de l'été ont permis une reprise d'activité normale.

La question de la communication du programme Interreg alimente néanmoins un échange entre les membres du comité. Norbert Zufferey identifie un problème de réactivité et de suivi en particulier dans la mise en ligne d'actualités sur le site internet.

Hervé Hiland rappelle le contexte de réorganisation au sein de la région qui a conduit les équipes à s'adapter à un nouvel environnement : en effet les chargés de mission communication travaillent en bi-site, sur plusieurs programmes et en l'occurrence sur un site internet devenu obsolète et amené à évoluer prochainement. Il souligne que des mises à jour ont effectivement été faites sur ce site internet depuis la rentrée et précise qu'un travail en profondeur est en cours dans la refonte comme exposé sous le point suivant.

Le comité prend acte de ces remarques. Madame Lucchesi précise que la prise en compte de ces échanges doit contribuer à l'amélioration continue du fonctionnement de la communication d'Interreg.France-Suisse.

### **5.1. Refonte du site Internet Interreg France-Suisse**

Maryline Verleye présente l'état d'avancement du chantier de refonte du site internet.

Rappel des principales échéances :

- 11 juillet 2017 : Lancement de la consultation
- 1<sup>er</sup> août 2017 : Remise des offres
- 26 septembre : Commission d'attribution

- 5 octobre 2017 : Notification
- Avril 2018 : Livraison

Un Comité de pilotage s'est constitué comprenant les directions Europe, Communication et Service informatique de la Région ainsi que la Coordination régionale Interreg (CRI). La première réunion du Comité de pilotage s'est tenue le lundi 13 novembre.

Anne Guillabert souhaite que les réunions soient accessibles en visioconférence. Hervé Hiland indique que cette accessibilité est possible et pourrait être envisageable pour des réunions à venir.

## **5.2. Finalisation et publication des fiches projets**

Nadia Magoni rappelle les étapes de réalisation des fiches projets. Une distribution d'une édition provisoire des livrets aux membres du comité est effectuée. Stéphane Berdat remarque que le code couleur des bandeaux dans les livrets n'est pas explicité, le lecteur ne sachant pas à quoi les couleurs correspondent. Les prochaines versions pourront y répondre et Hervé Hiland souligne le travail considérable réalisé pour parvenir à ce résultat. Mireille Gasser appuie cette remarque et souligne l'investissement de la Coordination régionale Interreg pour la production de la brochure qui en a assuré en grande partie la ligne éditoriale, la rédaction des textes et le recueil photographique.

## **5.3. Remise à jour du plan de communication**

Maryline Verleye informe du projet de réaliser des vidéos de témoignages de porteurs en 2018. Stéphane Berdat indique que les propos des porteurs sur les vidéos ne correspondent pas toujours aux attentes en termes de communication sur la coopération transfrontalière. Nadia Magoni précise qu'il y aura un canevas.

Laure Coussot attire l'attention sur l'importance de représentativité des axes thématiques et des bassins géographiques. La sélection des projets sera transmise au partenariat.

Liliane Lucchesi encourage cette initiative.

Le Comité de suivi prend acte de ces avancées en matière de communication
---

## **6. Communication de la CE « Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'UE »**

Iva Gailly présente une nouvelle initiative de la Commission européenne (communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, 20 septembre 2017).

Les régions frontalières intérieures de l'UE contribuent significativement à la richesse socio-économique de l'Europe. Ce sont des zones géographiques où les processus d'intégration européenne sont vécus au quotidien par les particuliers, les entreprises et les autorités publiques.

L'expérience montre que des bénéfices considérables peuvent être acquis en réduisant l'incidence négative des discontinuités territoriales, juridiques et administratives qui subsistent dans les régions frontalières.

La Commission européenne souhaite à cette fin impulser une coopération renforcée avec les États membres, les régions et les autres acteurs concernés afin de mieux exploiter le potentiel des régions frontalières. La Commission interviendra ainsi directement dans ses domaines de compétence en proposant des textes législatifs et des mécanismes de financement. Elle accompagnera également les États membres et les régions pour mieux comprendre les défis et mettre en place des modalités pratiques, notamment en promouvant le partage d'informations et en mettant en évidence les bonnes pratiques.

Liliane Lucchesi estime que cette démarche permettrait de faciliter un grand nombre de projets.

Mireille Gasser remarque que cette démarche concerne plus largement les projets de coopération transfrontalière, au-delà du cadre du programme Interreg. Il serait, à ce titre, intéressant d'identifier les pistes d'action possibles dans le cadre des autres instances de coopération transfrontalière. En outre, elle précise qu'une évaluation va bientôt être lancée par le SECO sur la participation de la Suisse aux programmes Interreg. Il s'agira d'identifier dans quelle mesure la participation de la Suisse à Interreg permet d'atteindre les objectifs initiaux de la LPR. Enfin, elle attire l'attention du comité de suivi sur le fait que la Coordination régionale Interreg présentera en 2018 le système d'indicateurs de suivi du programme utilisés dans le cadre de la convention-programme avec le SECO.

Enrico Bolzani souligne que la présentation de la CE est très intéressante et invite la Commission à venir l'exposer aux instances transfrontalières du Bassin lémanique pour identifier dans quelles mesures les pistes d'action proposées peuvent être concrétisées. A la question sur les raisons des coûts liés aux obstacles transfrontaliers, particulièrement élevés



à la frontière franco-suisse (réf. carte du support de présentation PPT), Iva Gailly explique que, selon les économistes qui ont réalisé l'étude sur le coût des obstacles aux frontières ([http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docoffic/2014/boosting\\_growth/com\\_boosting\\_borders\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/2014/boosting_growth/com_boosting_borders_fr.pdf)), paradoxalement, plus il y a d'échanges, plus il y a d'obstacles. La Suisse étant un petit pays avec de nombreuses frontières et une intensité d'échange, la Confédération présente un potentiel important d'intégration.

Françoise Bévalot incite également la Commission à porter cette connaissance au-delà du programme.

Le Comité de suivi prend acte de cette communication.

## Clôture du comité

Mireille Gasser informe le partenariat que trois responsables cantonaux vont prochainement quitter leur fonction:

- Karine BRASEY-DUTHE de la République et Canton de Neuchâtel
- Lucas BONADEI du Canton de Berne
- Brigitte PITTELOUD de la République et Canton du Valais

Il est indiqué que le prochain Comité de suivi se tiendra le 7 juin 2018 à Annecy.

A l'issue de ces présentations, Madame LUCCHESI et Madame GASSER remercient l'ensemble des membres de leur participation active au Comité de suivi, configuration programmation, et clôturent la séance.

<p><b>Monsieur Jean-Nathanaël KARAKASH</b></p> <p>Conseiller d'Etat République et Canton de Neuchâtel Vice-président de la CRI</p> 	<p><b>Monsieur Patrick AYACHE</b></p> <p>Vice-Président Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté Autorité de gestion</p> 
--	--

## ANNEXES

Annexe 1 : Procès-verbal du Comité de suivi du 8 juin 2017

Annexe 2 : Plan de communication 2017-2018

Annexe 3 : Communication de la Commission européenne « Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne »